



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 février 2004  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-huitième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires**  
**du financement des opérations**  
**de maintien de la paix des Nations Unies**

## **Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et budgets pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations. . . . .		4
I. Vue d'ensemble . . . . .	1-4	5
II. Exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 . . . . .	5-12	6
III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 . . . . .	13-50	17
A. Budgétisation axée sur les résultats . . . . .	13-18	17
B. Ressources financières . . . . .	19-22	22
C. Ressources humaines . . . . .	23	27
D. Opérations aériennes . . . . .	24-27	28
E. Gestion des stocks . . . . .	28-31	29
F. Formation . . . . .	32-34	30
G. Technologies de l'information et des communications . . . . .	35-40	32



H.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et mémorandums d'accord .....	41-46	35
I.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité .....	47-48	36
J.	Achats .....	49	38
K.	Conditions bancaires .....	50	39
IV.	Conclusion .....	51	39

## Résumé

Le présent rapport donne un aperçu général des aspects administratifs et financiers des opérations de maintien de la paix. Il contient des informations d'ordre général sur l'exécution des budgets de ces opérations pendant l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et sur les propositions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. On y trouvera une description des améliorations apportées aux budgets axés sur les résultats des missions pour 2004/05 ainsi qu'un examen des questions intersectorielles liées aux aspects opérationnels du maintien de la paix et des coûts correspondants. En donnant un aperçu global et une analyse complète du financement des missions de maintien de la paix, le rapport vise à faciliter la prise de décisions des organes délibérants..

Pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, le montant total des dépenses s'est élevé à 2 392 400 000 dollars, pour un montant approuvé de 2 606 500 000 dollars, mises à part les contributions volontaires budgétisées en nature, comme le récapitule le tableau ci-dessous.

### Exécution du budget

(En millions de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.)

Composante	Montants répartis	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Missions	2 491,3	2 280,8	210,5	8,4
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	14,3	14,4	(0,1)	(0,7)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	100,9	97,1	3,8	3,7
<b>Total</b>	<b>2 606,5</b>	<b>2 392,4</b>	<b>214,1</b>	<b>8,2</b>

Pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, un montant de 2 682 100 000 dollars est proposé pour les budgets des opérations de maintien de la paix contre un niveau approuvé de 2 818 700 000 dollars pour l'exercice en cours allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Les chiffres sont résumés ci-après :

### Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Composante	Montants répartis 1er juillet 2003- 30 juin 2004	Prévisions de dépenses 1er juillet 2004- 30 juin 2005	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Missions	2 684,4	2 531,2	(153,2)	(5,7)
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	22,2	28,8	6,6	29,7
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	112,1	122,1	10,0	8,9
<b>Total</b>	<b>2 818,7</b>	<b>2 682,1</b>	<b>(136,6)</b>	<b>(4,8)</b>

**Abréviations**

ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BSLNUB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUCI	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUP	Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

## I. Vue d'ensemble

1. Le tableau 1 ci-après donne un aperçu général des tendances en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix du 1er juillet 2000 au 30 juin 2005.

Tableau 1  
État des opérations de maintien de la paix

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05 <sup>a</sup>
Missions en cours <sup>b</sup>	15	13	11	12	12
Missions liquidées	3	–	2	–	–
Pays fournisseurs de contingents, d'observateurs militaires et de policiers civils	89	87	88	94	96
Soldats déployés <sup>c</sup>	29 190	38 100	34 901	42 450	46 478
Observateurs militaires <sup>c</sup>	1 510	1 826	1 929	1 872	2 022
Police civile <sup>c, d</sup>	7 800	7 957	6 181	4 715	4 250
Personnel civil (missions) <sup>b, c</sup>	15 700	16 600	11 165	12 043	10 652
Personnel civil (Siège) <sup>e</sup>	562	687	702	743	762
Budget du maintien de la paix <sup>f</sup> (en milliards de dollars des États-Unis)	2,6	2,7	2,6	2,8	2,7

<sup>a</sup> Projections établies sur la base des mandats actuels des missions en cours.

<sup>b</sup> Y compris la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

<sup>c</sup> Pour les soldats déployés, les observateurs militaires et la police civile, les chiffres correspondent au niveau maximum des effectifs entre l'exercice 2000/01 et l'exercice 2002/03, aux effectifs déployés durant l'exercice 2003/04 et aux effectifs prévus pour 2004/05. En ce qui concerne le personnel civil (missions), ils correspondent au niveau maximum des effectifs entre l'exercice 2000/01 et l'exercice 2002/03, aux postes autorisés pendant l'exercice 2003/04 et aux postes prévus pour l'exercice 2004/05.

<sup>d</sup> Comprend les observateurs de la police civile et les unités de police constituées.

<sup>e</sup> Correspond aux effectifs approuvés pour les exercices 2000/01 à 2003/04 et aux effectifs prévus pour l'exercice 2004/05. Comprend, à compter de l'exercice 2003/04, des postes d'auditeur résident dont le coût était précédemment imputé au budget des différentes missions de maintien de la paix.

<sup>f</sup> Y compris la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui.

2. Plusieurs aspects opérationnels de la mise en oeuvre des missions de maintien de la paix exigent des approches globales qui sont pilotées par le Siège de l'ONU. Ces approches concernent les besoins opérationnels actuels dans les domaines des opérations aériennes, de la gestion des stocks, des achats effectués pour les missions, de la gestion du matériel appartenant aux contingents, des arrangements bancaires et des technologies de l'information et visent à assurer l'efficacité au moindre coût des opérations de maintien de la paix dans leur ensemble. Le coût de la mise en oeuvre de ces approches est réparti entre les budgets des missions, du Siège et de la Base de soutien logistique. On trouvera dans le présent rapport une description de ces approches et les incidences financières correspondantes.

3. Pour que les États Membres continuent d'apporter leur appui aux opérations de maintien de la paix, il est essentiel qu'ils soient en mesure de prendre des décisions en toute connaissance de cause. L'un des domaines présentant un grand intérêt pour les États Membres est celui des politiques et procédures concernant le matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome, ainsi que l'état du remboursement aux États Membres des frais relatifs aux contingents militaires et aux unités de police constituées. Le présent rapport fait le point de ces questions.

4. Le mode d'élaboration et de présentation des budgets des missions a été encore amélioré pour l'exercice financier 2004/05, notamment en mettant davantage à contribution le personnel technique de haut rang des missions, en structurant les composantes de manière beaucoup plus conforme aux résolutions du Conseil de sécurité et aux rapports correspondants du Secrétaire général, en établissant des budgets axés sur des résultats plus mesurables et en adoptant mieux ces budgets aux besoins en ressources. Ces améliorations font suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la résolution 57/290 B de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003.

## **II. Exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

5. Les budgets pour l'exercice 2002/03 ne contenant pas de tableaux types décrivant les résultats attendus qui auraient servi de référence pour évaluer l'exécution du budget et en rendre compte, il a été décidé, à titre transitoire, de présenter le rapport sur l'exécution du mandat des missions pour l'exercice 2002/03 sous la forme de tableaux dans lesquels sont présentés les indicateurs effectifs de succès et les produits effectivement exécutés pour l'exercice.

6. Le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2002/03 présente des indicateurs de succès et des produits effectivement exécutés en fonction des cadres de référence établis dans le budget initial.

7. En l'absence de données de référence sur les résultats prévus dans les prévisions budgétaires initiales de l'exercice 2002/03, il a été décidé, à titre transitoire, de présenter les rapports sur l'exécution des budgets correspondants sous la forme de tableaux dans lesquels sont présentés les indicateurs de succès et les produits effectivement exécutés pour lesquels on dispose d'informations. Pour chaque mission, les réalisations escomptées pour l'exercice 2002/03 ont été largement alignées sur celles définies pour l'exercice budgétaire 2004/05, étant donné que ces éléments de budgétisation axée sur les résultats portent sur toute la durée de la mission, sous réserve d'une éventuelle modification du mandat. Les indicateurs de succès effectifs donnent la mesure des progrès accomplis dans le sens des réalisations escomptées au cours de la période d'exécution.

8. On trouvera dans le tableau 2 des exemples d'indicateurs de succès effectifs obtenus lors de la période d'exécution.

Tableau 2  
**Exemples d'indicateurs de succès effectifs obtenu  
 lors de la période d'exécution 2002/03**

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
MINURSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'hostilités entre les parties</li> <li>• Pas de violation grave du cessez-le-feu et des accords connexes</li> <li>• Efficacité opérationnelle assurée dans les domaines des technologies de l'information, des opérations de transport aérien et terrestre et des transmissions</li> </ul>
MONUC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'une constitution transitoire le 4 avril 2003</li> <li>• Reconnaissance par le Gouvernement des problèmes liés aux droits de l'homme et à la protection de l'enfance</li> <li>• Participation volontaire de 2 500 ex-combattants au programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation</li> <li>• Délégation de pouvoirs accrus en matière d'achat, de recrutement d'agents nationaux et de décaissements, dans six secteurs</li> </ul>
MINUSIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture de 95 % des camps de personnes déplacées en 2002/03, contre 75 % en 2001/02; retour de plus de 90 % des populations dans leur région d'origine en 2002/03 contre 80 % en 2001/02</li> <li>• Déclaration de toutes les zones du pays déclarées sûres, sauf une, par le Gouvernement aux fins de réinstallation</li> <li>• Déploiement de la force de police sierra-léonaise dans 17 divisions du pays et prise en charge de 17 divisions dans tous les districts de la Sierra Leone</li> </ul>
FNUOD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des violations limité à une violation grave et à 367 violations mineures</li> <li>• Établissement dans 6 des 19 postes de liaisons directes par courrier électronique Internet et d'un meilleur réseau téléphonique pour 147 militaires</li> <li>• Achèvement des premières phases des travaux de construction et de rénovation destinées à améliorer les conditions de vie et de travail de 96 soldats (12,6 % du total des effectifs)</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
UNFICYP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'échanges intercommunautaires porté de 40 réunions (14 000 participants) en 2001/02 à 95 réunions (33 000 participants) en 2002/03</li> <li>• Nombre de personnes utilisant de part et d'autre les points de passage porté de moins d'une centaine par jour en 2001/02 à 11 150 en moyenne depuis le 23 avril 2003</li> <li>• Accroissement du nombre de permis d'exploitation agricole, d'accès et de travail délivrés par la Force, qui est passé de 561 en 2001/02 à 686 en 2002/03</li> <li>• Augmentation du nombre des cas constatés d'accès illégal à la zone tampon des Nations Unies, qui est passé de 201 en 2001/02 à 371 en 2002/03</li> </ul>
FINUL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du nombre des violations graves de la Ligne bleue de 5 en 2001/02 à 2 en 2002/03</li> <li>• Accroissement de 47 % de la présence du personnel de sécurité libanais au Sud-Liban, qui est passé de 805 agents en 2001/02 à 1 185 agents en 2002/03</li> <li>• Réduction de 22 % au 30 juin 2002 à 11 % au 30 juin 2003 de la valeur totale des stocks attendant d'être passés par pertes et profits et liquidés</li> <li>• Réduction de 94 jours en 2001/02 à 72 jours en 2002/03 du cycle d'achat (entre la date de présentation d'une demande d'achat et la réception des biens et services)</li> </ul>
MONUIK	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de violations de la sécurité aérienne</li> <li>• Réduction supplémentaire du taux de vacance de postes du personnel civil de 4,6 % en juin 2002 à 2,6 % en juin 2003</li> <li>• Réduction d'accidents de voiture de 122 accidents mineurs et de 16 accidents graves en 2002 à 28 accidents mineurs et 7 accidents graves en 2003</li> </ul>
MINUEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de hauts responsables politiques des deux parties à des réunions/consultations périodiques avec le chef de la Mission</li> <li>• Aucune grave violation à l'intérieur de la Zone de sécurité temporaire et de sa zone contiguë en 2002/03 par rapport à 2001/02</li> <li>• Réduction de 14 à 12 % du taux de vacance de postes du personnel international et de 7 à 2 % du personnel local au cours de la période considérée</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
MINUBH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 15 786 officiers de police locaux ont respecté les normes internationales en matière d'intégrité personnelle et de compétence professionnelle</li> <li>• Toutes les administrations de police ont respecté les normes d'accréditation auprès de la MINUBH</li> <li>• Le nombre d'immigrants illégaux a été ramené de 25 000 en 2000 à environ 200 au cours du second semestre de 2002</li> <li>• Définition et exécution complète des tâches liées à la liquidation de la Mission selon le plan au 30 juin 2003</li> </ul>
MINUK	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de services publics de plus en plus efficaces dans le cadre du transfert de compétences à l'ensemble des communautés ethniques par les institutions provisoires d'administration autonome et les municipalités, comme l'atteste le respect des règles de gestion financière et règlements financiers et des modalités de gestion et d'administration des ressources humaines</li> <li>• Les membres des minorités ethniques sont plus nombreux à rentrer au Kosovo qu'à en partir</li> <li>• Diminution des cas de crimes graves de 101 à 71 comme l'atteste la réduction du taux de criminalité de 29,7 %</li> <li>• Réduction du taux des accidents de circulation touchant le personnel de la MINUK</li> </ul>
ATNUTO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement officiel par l'État du Timor oriental dès son accession à l'indépendance des textes administratifs prévoyant notamment la nomination de ministres d'État, de chefs de département et d'administrateurs de haut rang dans 18 ministères</li> <li>• La police nationale a pris ses fonctions dans 11 des 13 districts du Timor oriental</li> <li>• Aucune violation grave de l'intégrité territoriale du Timor oriental provenant d'une menace extérieure</li> <li>• Une réorganisation des opérations d'appui aérien a permis de libérer un hélicoptère MI-26 huit mois plus tôt que prévu et, partant, de réaliser des économies sur les frais de location</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
MONUG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des parties à des séances de groupe de travail du Conseil de coordination et signature de deux protocoles correspondants, sur la sécurité le 20 juillet 2000 et sur les questions socioéconomiques le 14 novembre 2002</li> <li>• Accord des parties sur l'envoi d'une mission d'évaluation de la sécurité dans le district de Gali, qui a eu lieu d'octobre à décembre 2002</li> <li>• Non-réintroduction d'armes lourdes et de contingents dans les zones de sécurité ou les zones où les armes font l'objet de restrictions</li> <li>• Augmentation du taux de disponibilité des véhicules de patrouille lourds de 81 % au cours de l'exercice 2001/02 à 90 % au cours de l'exercice financier 2002/03</li> </ul>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des cargaisons maritimes endommagées de 0,1 % du total des cargaisons expédiées en 2001/02 à 0 % en 2002/03 et des chargements aériens endommagés de 0,07 % en 2001/02 à 0,01 % en 2002/03</li> <li>• Le réseau de liaisons satellitaires et terrestres (téléphone, messages électroniques, Internet, Lotus Notes, bases de données, télécopies par le système MARS) a été opérationnel à 99,5 %</li> </ul>
Compte d'appui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de sept méthodes de planification de missions selon les critères et les délais établis par le Conseil de sécurité [MINUCI, MONUC (deux fois), MINUSIL, MINUBH et ATNUTO (deux fois)] et définition d'un concept intégré des opérations pour le compte de la MINUCI</li> <li>• Réduction de 198 jours en 1999 à 102 jours en 2002 du délai moyen s'écoulant entre le début des négociations et la signature d'un mémorandum d'accord par les pays fournisseurs de contingents</li> <li>• Les ressources prévues au titre des stocks de matériel stratégique ont servi à pourvoir aux besoins de la MINUCI</li> <li>• Respect à 75 % des délais de soumission : a) missions en cours – indicateurs de succès (22 rapports présentés au 19 décembre 2002); b) missions achevées – un rapport soumis le 18 décembre 2002 et 9 rapports soumis au 16 avril 2003; et c) compte d'appui et Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi – indicateurs de succès (deux rapports sur le compte d'appui présentés au 10 février 2003 et deux rapports sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi présentés au 18 décembre 2002)</li> </ul>

9. Pour l'exercice 2002/03, les dépenses s'élevaient à 2,4 milliards de dollars, y compris pour la Base de soutien logistique et le compte d'appui, pour un montant approuvé de 2,6 milliards de dollars, comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3  
**Exécution du budget pour l'exercice 2002/03**

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin.)

Composante	Montants répartis <sup>a</sup>	Dépenses <sup>a</sup>	Écarts	
			Montant	Pourcentage
MINURSO	41 529,5	38 409,0	3 120,5	7,5
MONUC	581 933,5	479 952,0	101 981,5	17,5
MINUSIL	669 476,4	603 085,5	66 390,9	9,9
FNUOD <sup>b</sup>	38 991,8	38 975,7	16,1	–
UNFICYP <sup>b</sup>	43 652,7	43 644,1	8,6	–
FINUL	112 042,5	107 596,9	4 445,6	4,0
MONUK	50 573,2	42 478,8	8 094,4	16,0
MINUEE	220 830,2	209 619,1	11 211,1	5,1
MINUBH	78 543,9	70 307,1	8 236,8	10,5
MINUK <sup>b</sup>	330 000,0	329 967,8	32,2	–
ATNUTO	292 000,0	287 941,1	4 058,9	1,4
MONUG	31 705,8	28 821,7	2 884,1	9,1
<b>Total partiel, missions</b>	<b>2 491 279,5</b>	<b>2 280 798,8</b>	<b>210 480,7</b>	<b>8,4</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	14 293,2	14 447,5	(154,3)	(1,1)
Compte d'appui	100 896,2	97 145,4	3 750,8	3,7
<b>Total</b>	<b>2 606 468,9</b>	<b>2 392 391,7</b>	<b>214 077,2</b>	<b>8,2</b>

<sup>a</sup> Compte non tenu des contributions volontaires budgétisées en nature.

<sup>b</sup> L'écart est de moins de 0,1 %.

10. Le taux d'exécution global du budget est de 92 %, soit le même que celui de l'exercice précédent. Il s'est amélioré chez certaines missions (MINURSO, MINUSIL, UNFICYP, MINUEE et MINUK). Les faits nouveaux survenus dans le cadre de la MONUIK, de la MONUC et de la MINUBH ont contribué pour beaucoup aux économies de 8 % enregistrées dans l'ensemble.

11. L'exécution du budget de la MONUC pour l'exercice 2002/03 a surtout pâti du retard survenu dans le déploiement des contingents, de la lenteur avec laquelle s'est effectuée la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement ou de réinstallation et de la reprise des hostilités en Ituri, dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, dont les plus récentes ont entraîné la reconfiguration de la Mission ainsi que la révision de son mandat, comme l'a approuvé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1493 (2003) en date du 28 juillet 2003. Le début de la réduction des effectifs de la MINUSIL s'est traduit dans le cadre de l'exécution du budget par des économies découlant du

retrait graduel du personnel militaire et civil et de la baisse des coûts opérationnels correspondants. Des facteurs externes ont conduit à la suspension des opérations de la MONUIK le 17 mars 2003. Au cours de l'exercice, il a été mis fin le 15 décembre 2002 au mandat de la MONUP dont les ressources étaient prévues dans le budget de la MINUBH. Les principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets des missions sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4  
**Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets**

<i>Composante</i>	<i>Grandes lignes de l'exécution du budget</i>
MINURSO	<p>Le taux d'exécution du budget de 92 % (2001/02 : 80 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de vacance plus élevé pour les observateurs militaires</li> <li>• Recrutement du personnel international et local à des classes inférieures à celles autorisées</li> <li>• Économies contrebalancées par le remplacement non budgétisé des installations de logement qui étaient utilisées depuis le début de la Mission en 1991 en raison des incertitudes concernant la durée à terme de cette dernière</li> </ul>
MONUC	<p>Le taux d'exécution de 83 % (2001/02 : 86 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des effectifs autorisés et ralentissement du déploiement des observateurs militaires</li> <li>• Retard dans le déploiement du personnel militaire</li> <li>• Retard dans le déploiement du personnel international, fermeture du Bureau du Facilitateur neutre et réduction des effectifs de la Division des affaires civiles</li> <li>• Retard dans la rénovation de l'infrastructure des aérodromes, réduction des achats de bâtiments préfabriqués et transfert, plutôt qu'achat, de groupes électrogènes</li> <li>• Retard dans le déploiement d'appareils de ligne commerciale et d'hélicoptères militaires</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Grandes lignes de l'exécution du budget</i>
MINUSIL	<p>Le taux d'exécution du budget de 90 % (2001/02 : 89 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Début de réduction des effectifs lors de l'exercice en raison du changement de mandat</li> <li>• Lenteur dans le déploiement du personnel international et des Volontaires des Nations Unies à la suite de la réduction des effectifs militaires</li> <li>• Recrutement du personnel local à des classes inférieures à celles prévues dans le budget</li> <li>• Réduction des coûts des transports terrestres et aériens à la suite de la réduction des effectifs de la Mission</li> </ul>
FNUOD	Le budget a été entièrement exécuté sans écart important par rapport au budget initialement approuvé
UNFICYP	<p>Le budget a été entièrement exécuté (2001/02 : 98 %). Les principaux écarts étaient dus aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse des frais de voyage prévus pour la relève du personnel militaire</li> <li>• Augmentation de l'indemnité de poste pour le personnel international et révision du barème des traitements du personnel local à compter du 1er février 2002</li> </ul>
FINUL	<p>Le taux d'exécution du budget de 96 % (égal à celui de l'exercice 2001/02) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans le déploiement du personnel militaire</li> <li>• Réduction des frais de voyage prévus pour la relève du personnel militaire</li> <li>• Baisse des coûts de réinstallation du personnel civil international d'Israël au Liban</li> <li>• Baisse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures grâce à de la réparation plutôt qu'au remplacement des grands groupes électrogènes</li> <li>• Réduction des dépenses prévues au titre des autres fournitures et services en raison du faible taux d'indemnisation des demandes présentées par des tiers</li> </ul>
MONUIK	<p>Le taux d'exécution du budget de 84 % (2001/02 : 95 %) était dû au facteur suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suspension du déroulement des opérations de la Mission le 17 mars 2003 en raison des événements survenus sur les plans politique et militaire dans la région</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Grandes lignes de l'exécution du budget</i>
MINUEE	<p>Le taux d'exécution du budget de 95 % (2001/02 : 93 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse des frais de voyage prévus pour la relève du personnel militaire</li> <li>• Recrutement du personnel à des classes inférieures à celles des postes autorisés</li> <li>• Réduction des coûts des transports aériens en raison de la baisse du nombre d'évacuations de malades et de blessés et de l'arrêt de l'utilisation d'un appareil P-166</li> <li>• Baisse des frais médicaux en raison du recours aux appareils de la Mission plutôt qu'aux services d'ambulance aérienne pour l'évacuation des malades et des blessés</li> </ul>
MINUBH	<p>Le taux d'exécution du budget de 90 % (2001/02 : 93 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin du mandat de la MONUP le 15 décembre 2002</li> <li>• Non-remplacement du personnel de police civile devant être rapatrié après le 1er juillet 2002</li> <li>• Accélération du rapatriement de la police civile après les élections du 5 octobre 2002</li> <li>• Baisse des coûts de rénovation du matériel de transport, de transmission et autres types d'équipements, qui a été transféré directement à d'autres missions plutôt qu'à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi</li> </ul>
MINUK	<p>Le budget a été entièrement exécuté (2001/02 : 90 %). Les principaux écarts étaient dus aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des montants versés pour indemnisation en cas de décès et d'invalidité du personnel de la police civile</li> <li>• Augmentation des dépenses du personnel international en raison de l'entrée en vigueur des taux d'indemnité de poste révisés le 1er novembre 2002 et du barème des traitements révisé pour le personnel de la catégorie des administrateurs et du Service mobile le 1er janvier 2003 et des coûts de cessation de service liés à la réduction des effectifs de la Mission</li> <li>• Recrutement du personnel local à des classes inférieures à celles prévues dans le budget</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Grandes lignes de l'exécution du budget</i>
MANUTO	<p>Le taux d'exécution du budget de 99 % (2001/02 : 100 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération du retrait graduel de la police civile</li> <li>• Réduction du coût des transports aériens en raison de la résiliation avant terme du contrat de location d'hélicoptères MI-26</li> </ul>
MONUG	<p>Le taux d'exécution du budget de 91 % (2001/02 : 94 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du coût des transports aériens du fait du non-déploiement d'un hélicoptère tactique</li> <li>• Baisse du coût des transports terrestres en raison de l'utilisation du stock excédentaire de pièces détachées provenant de missions sur le point de s'achever</li> </ul>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	<p>Le budget a été entièrement exécuté (aux mêmes taux que l'exercice 2001/02). Les principaux écarts étaient dus aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des dépenses du personnel international du fait du relèvement de l'indemnité de poste de 4,4 % en juillet 2002 à 22,5 % en juin 2003</li> <li>• Appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis</li> </ul>
Compte d'appui	<p>Le taux d'exécution du budget de 96 % (2001/02 : 94 %) était dû aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de vacance effectif plus élevé que celui prévu dans le budget pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs comme pour ceux de la catégorie des services généraux</li> <li>• Baisse des dépenses de consultants en raison de la décision de l'administration d'utiliser les compétences internes</li> <li>• Réduction des dépenses au titre des voyages en raison de la situation en matière de sécurité au Moyen-Orient</li> <li>• Baisse des dépenses relatives aux technologies de l'information en raison du partage des services informatiques entre le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui</li> </ul>

12. Les taux de vacance prévus et effectifs pour le personnel civil des opérations de maintien de la paix pour l'exercice considéré sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5  
**Taux de vacance prévus et effectifs pour l'exercice 2002/03**  
 (En pourcentage)

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance appliqué aux prévisions budgétaires</i>	<i>Taux de vacance effectif</i>
MINURSO	Personnel international <sup>a</sup>	–	8,7
	Personnel recruté dans le pays	–	0,9
MONUC	Personnel international	15,0	21,8
	Personnel recruté dans le pays	10,0	14,8
MINUSIL	Personnel international	10,0	20,1
	Personnel recruté dans le pays	10,0	9,0
FNUOD	Personnel international	5,0	7,3
	Personnel recruté dans le pays	–	3,7
UNFICYP	Personnel international	4,0	4,4
	Personnel recruté dans le pays	–	1,0
FINUL	Personnel international	5,0	13,0
	Personnel recruté dans le pays	–	3,0
MONUIK	Personnel international	5,0	9,0
	Personnel recruté dans le pays	5,0	2,1
MINUEE	Personnel international	10,0	11,7
	Personnel recruté dans le pays	10,0	2,0
MINUBH	Personnel international	–	14,5
	Personnel recruté dans le pays	–	11,4
MINUK	Personnel international	10,0	12,2
	Personnel recruté dans le pays	8,0	4,8
MANUTO	Personnel international	5,0	13,8
	Personnel recruté dans le pays	5,0	5,4
MONUG	Personnel international	10,0	15,0
	Personnel recruté dans le pays	5,0	1,0
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	Personnel international	15,0	19,7
	Personnel recruté dans le pays	5,0	6,8
Compte d'appui	Administrateurs	8,0	11,0
	Agents des services généraux	2,5	3,7

<sup>a</sup> Compte tenu des ressources prévues pour 184 postes seulement.

### **III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005**

#### **A. Budgétisation axée sur les résultats**

13. La méthode de budgétisation axée sur les résultats utilisée pour l'exécution du budget de l'exercice 2002/03 et le projet de budget pour l'exercice 2004/05 a permis de mettre plus à contribution les bureaux organiques des missions que lors de l'exercice précédent. Parmi les plus de 75 participants qui ont assisté à deux séminaires régionaux sur la budgétisation axée sur les résultats (Chypre, juillet 2003) figuraient notamment pour la première fois de hauts fonctionnaires du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et du Bureau des affaires politiques de toutes les missions.

14. Les projets de budget des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2004/05 contiennent plus d'éléments quantifiables de budgétisation axée sur les résultats que lors de l'exercice précédent. En 2004/05, 84 % des produits étaient nettement quantifiables, contre 51 % pour l'exercice précédent. Ils reflètent donc plus fidèlement la contribution des missions aux réalisations escomptées. Les projets de budget prévoient également au total 42 indicateurs et produits ou mesures dont l'établissement ou l'adoption devrait permettre d'améliorer les services d'appui.

15. Les ressources prévues pour l'exercice 2004/05 traduisent également le souci d'établir une meilleure corrélation entre les résultats attendus et les ressources nécessaires. Les ressources humaines prévues pour chaque mission, sur le plan des effectifs, ont été réparties entre les diverses composantes, à l'exception de celles destinées à la direction exécutive et à la gestion de la mission qui peuvent être attribuées aux composantes de la mission dans leur ensemble. Le financement des coûts opérationnels a été intégré à la composante Appui de chaque mission, en présentant des produits quantifiables pour les types d'opération relevant de la même composante. Les explications des écarts concernant les ressources humaines et financières ont été au besoin rattachées à des produits spécifiques prévus par les missions.

16. Le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2004/05 contient beaucoup plus d'indicateurs de réussite et de produits nettement quantifiables : une moyenne globale de 70 % contre 51 % pour l'exercice 2003/04. Le Comité consultatif a également demandé qu'il y ait un lien plus marqué entre les ressources, les réalisations escomptées et les produits. Depuis lors, des données sur les produits figurent dans tous les projets de financement des services de consultant et de voyages de chaque bureau.

17. Les missions de maintien de la paix ont établi des plans de collecte de données détaillées pour tous les indicateurs de succès et produits se rapportant à l'exécution de leurs budgets axés sur des résultats pour 2003/04 et 2004/05. Pour mieux recueillir et gérer ces données, le Département de la gestion et celui des opérations de maintien de la paix, en coordination avec les missions de maintien de la paix, mettent au point un outil électronique visant à renforcer la fiabilité des résultats et à aider les directeurs de programme à suivre plus facilement l'exécution des budgets axés sur les résultats tout au long de l'exercice. Cet outil sera mis en service dans le courant du premier semestre de 2005.

18. On trouvera au tableau 6 les progrès que les diverses missions prévoient d'accomplir dans le sens des réalisations escomptées au cours de l'exercice 2004/05.

Tableau 6  
**Indicateurs de succès prévus pour l'exercice 2004/05**

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès prévus</i>
MINURSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptation par les parties de la proposition du Secrétaire général visant à trouver une solution politique au conflit du Sahara occidental prévoyant l'autodétermination</li> <li>• Aucune violation grave du cessez-le-feu et de l'accord militaire 1</li> <li>• Délai de recrutement ramené de 4 mois à 1 mois pour le remplacement du personnel international et de 2 mois à 3 semaines pour celui du personnel recruté dans le pays</li> <li>• Délai entre l'approbation des demandes et la livraison des produits de consommation courante et à rotation rapide réduit de 2 semaines</li> </ul>
MONUC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapatriement de tous les combattants étrangers restants qui s'étaient portés volontaires</li> <li>• Réunification des institutions gouvernementales et administratives</li> <li>• Application du Code électoral national, mise en place de la Commission électorale et préparatifs des élections conformément aux échéances prévues</li> <li>• Raccourcissement des délais s'écoulant entre l'approbation des demandes et l'établissement des contrats de 120 jours à 90 jours, au maximum, pour 90 % des achats</li> </ul>
MINUSIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de 14 conseils de gouvernement locaux élus et opérationnels</li> <li>• Adoption par le Parlement d'une loi portant création de la Commission des droits de l'homme</li> <li>• Aucun incident lié à la sécurité interne nécessitant une intervention militaire</li> <li>• Augmentation des effectifs de la police sierra-léonaise par voie de recrutement de 8 000 en 2003/04 à 9 500 en 2004/05</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès prévus</i>
FNUOD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de la séparation des forces et des zones de limitation</li> <li>• Amélioration des conditions de vie des 26 % de soldats restants grâce à des logements plus décentes à l'achèvement du programme de modernisation</li> <li>• Établissement de liaisons par courrier électronique et par Internet et amélioration des liaisons téléphoniques dans les 19 postes militaires (442 militaires), par rapport aux 12 postes en 2003/04 (308 militaires)</li> <li>• Réduction de 7 % au 30 juin 2003 à 2 % au 30 juin 2005 de la valeur totale des stocks attendant d'être passés par pertes et profits et liquidés</li> </ul>
UNFICYP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de 95 en 2002/03 à 190 en 2004/05 des échanges intercommunautaires, soit du simple au double</li> <li>• Enlèvement de 20 % des mines et des engins non explosés de la zone tampon des Nations Unies</li> <li>• Réduction de 5 % des violations du cessez-le-feu, soit de 2 863 cas en 2002/03 à 1 765 en 2004/05</li> <li>• Renforcement de la coopération entre la police et les organismes chargés de l'application des lois dans le cadre des affaires intercommunautaires</li> </ul>
FINUL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien du cessez-le-feu</li> <li>• Renforcement de la présence des autorités libanaises au Sud-Liban</li> <li>• Réduction de 11 % au 30 juin 2003 à 2 % au 30 juin 2005 de la valeur totale des stocks attendant d'être passés par pertes et profits et liquidés</li> <li>• Raccourcissement de 72 jours en 2002/03 à 65 jours en 2004/05 du cycle d'achat</li> </ul>
MINUEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de hauts responsables politiques des deux parties à des réunions et consultations périodiques avec le chef de Mission</li> <li>• Aucune violation grave de l'Accord sur la cessation des hostilités</li> <li>• Réduction de 118 en 2002/03 à 70-80 en 2004/05, chez les populations locales, du nombre d'accidents causés par les mines</li> <li>• Maintien des délais s'écoulant entre l'approbation des demandes et la livraison des biens et services à 90 jours</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès prévus</i>
MINUK	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution du nombre des violations des cadres constitutionnels par des institutions provisoires d'administration autonome, dont l'Assemblée, comme en témoigne le nombre d'interventions sollicitées auprès du Représentant spécial du Secrétaire général, par rapport aux 10 cas observés au niveau central et aux 6 observés au niveau municipal en 2002/03 (sur la base des rapports de suivi des sessions de l'Assemblée, de la conduite des activités législatives et des interventions du Représentant spécial du Secrétaire général sur recommandation des représentants municipaux)</li> <li>• Renforcement du rôle des autorités et de la société civile dans le renforcement des opérations de rapatriement dont les évaluations municipales trimestrielles permettent de tenir un compte détaillé</li> <li>• Accroissement de 80 % des affaires de meurtre et de cas de violences graves visant des minorités qui sont confiés à des procureurs et juges locaux plutôt qu'à des juges et procureurs internationaux comme c'était auparavant le cas</li> <li>• Sous-traitance de six services de gestion et d'entretien confiée à des entrepreneurs locaux, y compris la gestion des locaux et des bâtiments, l'entretien et la réparation des véhicules de transport, la réparation et l'entretien des groupes électrogènes et des centrales thermiques, les services du logement, les services de reproduction de la documentation et le nettoyage des véhicules</li> </ul>
MANUTO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de la liquidation des biens de l'ONU, dont la valeur d'inventaire s'établit à plus de 50,9 millions de dollars au 31 décembre 2004</li> <li>• Achèvement du retrait du personnel au 31 décembre 2004</li> <li>• Achèvement des transactions financières et clôture des comptes bancaires sur le terrain au 31 décembre 2004</li> <li>• Reprise par le Gouvernement du Timor oriental au 31 décembre 2004 de tous les bâtiments précédemment occupés par la Mission</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès prévus</i>
MONUG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature entre les parties de trois accords portant sur les garanties en matière de sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés et des projets économiques</li> <li>• Réduction de moitié des violations de l'accord de cessez-le-feu (par rapport aux quatre violations enregistrées en 2002/03)</li> <li>• Recrutement de 10 nouveaux agents locaux d'origine géorgienne pour assurer le respect des lois dans le district de Gali (notamment à de hauts grades de commandement). Jusqu'en décembre 2003, les agents locaux d'origine géorgienne étaient au nombre de quatre</li> <li>• Pourcentage total de véhicules disponibles porté à 98 % au 30 juin 2005, contre 90 % en 2002/03</li> </ul>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de missions complexes disponibles à 100 %</li> <li>• Délais s'écoulant entre l'ordre de livraison et l'expédition du chargement ramené de 60 jours en 2003/04 à 30 jours en 2004/05, l'objectif étant de les réduire à 20 jours d'ici à 2005/06</li> <li>• Réduction de la période de détention des stocks de transbordement à 90 jours</li> <li>• Élargissement de l'accès à un réseau mondial de technologies de l'information et de transmissions pour les opérations de maintien de la paix de 99,5 % en 2003/04 à 99,6 % en 2004/05, l'objectif étant d'atteindre 99,7 % en 2005/06</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Indicateurs de succès prévus</i>
Compte d'appui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des États contribuant au système de forces et moyens en attente des Nations Unies porté de 78 au 1er novembre 2003 à 90</li> <li>• Nombre de nouveaux pays fournisseurs de contingents assurant une formation homologuée par le Département des opérations de maintien de la paix porté de 0 en 2002/03 à 3 en 2004/05</li> <li>• Déploiement réussi d'une mission pleinement opérationnelle forte de 5 000 personnes au maximum dans les 90 jours suivant une décision du Conseil de sécurité</li> <li>• Règlement trimestriel des montants autorisés devant être versés aux pays fournisseurs de contingents</li> <li>• Examen le même jour de toutes les demandes d'évacuation médicale et de visite médicale en vue d'un déploiement rapide</li> <li>• Établissement de bons de commande sur la base des marchés conclus dans un délai de 14 jours après réception de demandes financées pour reconstituer des stocks de marchandises et assurer tout le suivi voulu de manière à ce que l'équipement et les services nécessaires pour mettre en place les stocks de matériel stratégique soient livrés et fournis à temps</li> </ul>

## B. Ressources financières

19. Le montant total des ressources prévues pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, y compris le compte d'appui et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, est de 2,7 milliards de dollars, contre 2,8 milliards de dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, soit une réduction de 5 %. Les projets de budget pour l'exercice 2004/05 représentent une baisse des ressources financières de la MINUSIL, de la MINUK et de la MANUTO, qui découle de la réduction progressive des effectifs de ces missions et de la liquidation de la MINUSIL, prévue d'ici à mars 2005, et de la MANUTO, d'ici à décembre 2004. Les dépenses prévues pour toutes les autres missions de maintien de la paix sont en augmentation, en particulier celles de la MINUL dont on établit actuellement les estimations, en attendant que le budget détaillé de la mission pour l'exercice 2004/05 soit arrêté d'ici à mars 2005.

20. Pour la MINUL, les ressources prévues pour l'exercice 2004/05 tiendront compte du déploiement intégral du personnel militaire et de la police ainsi que du personnel civil d'appui et de l'aboutissement des opérations d'achats d'équipement qui avaient été reportés lors de la période initiale d'établissement de la mission. Le montant des ressources additionnelles allouées à la MONUC tient compte du déploiement intégral de la mission. Le montant des ressources prévues au titre de l'exercice 2004/05 sont présentées dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7  
**Ressources financières proposées pour l'exercice 2004/05**

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

<i>Composante</i>	<i>Dépenses 2002/03</i>	<i>Montants répartis 2003/04</i>	<i>Projet de budget 2004/05<sup>a</sup></i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
MINURSO	38 409,0	41 529,5	41 990,0	460,5	1,1
MONUC	479 952,0	641 038,3	718 305,6	77 267,3	12,1
MINUSIL	603 085,5	520 053,6	199 799,8	(320 253,8)	(61,6)
FNUOD	38 975,7	40 009,2	40 902,1	892,9	2,2
UNFICYP	43 644,1	43 798,8	47 448,7	3 649,9	8,3
FINUL	107 596,9	90 000,0	94 741,2	4 741,2	5,3
MINUEE	209 619,1	188 400,0	201 460,8	13 060,8	6,9
MINUK	329 967,8	315 518,2	272 210,8	(43 307,4)	(13,7)
MINUL <sup>b</sup>	–	564 494,3	872 609,5	308 115,2	54,6
MANUTO	287 941,1	208 827,5	9 385,6	(199 441,9)	(95,5)
MONUG	28 821,7	30 709,0	32 351,0	1 642,0	5,3
<b>Total partiel, missions</b>	<b>2 168 012,9</b>	<b>2 684 378,4</b>	<b>2 531 205,1</b>	<b>(153 173,3)</b>	<b>(5,7)</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	14 447,5	22 208,1	28 797,3	6 589,2	29,7
Compte d'appui	97 145,4	112 075,8	122 068,6	9 992,8	8,9
<b>Total</b>	<b>2 279 605,8</b>	<b>2 818 662,3</b>	<b>2 682 071,0</b>	<b>(136 591,3)</b>	<b>(4,8)</b>

<sup>a</sup> Compte non tenu des contributions volontaires budgétisées en nature.

<sup>b</sup> Les données portent sur les ressources prévues en attendant que soit arrêté définitivement le budget pour l'exercice 2004/05.

21. Les ressources pour l'exercice 2003/04 réparties par catégorie sont présentées dans le tableau 8.

Tableau 8  
**Ressources financières par catégorie pour l'exercice 2004/05**

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin)

Catégorie	Base de soutien logistique des Nations Unies			Total	Pourcentage
	Missions	Compte d'appui			
1. Militaires et personnel de police	1 156 941,2	–	–	<b>1 156 941,2</b>	43,1
2. Personnel civil	556 635,8	11 008,7	100 772,4	<b>668 416,9</b>	24,9
3. Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire	352,6	59,0	1 072,7	<b>1 484,3</b>	0,1
Personnel fourni par des gouvernements <sup>a</sup>	119,7	–	–	<b>119,7</b>	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	35,2	242,0	1 746,3	<b>2 023,5</b>	0,1
Voyages	11 446,0	302,6	4 522,4	<b>16 271,0</b>	0,6
Installations et infrastructures	228 215,4	6 048,0	6 622,6	<b>240 886,0</b>	9,0
Transports terrestres	65 365,1	1 867,5	–	<b>67 232,6</b>	2,5
Transports aériens	344 407,6	–	–	<b>344 407,6</b>	12,8
Transports maritimes	3 772,6	–	–	<b>3 772,6</b>	0,1
Transmissions	72 279,9	4 658,3	899,9	<b>77 838,1</b>	2,9
Informatique	21 037,2	3 559,6	5 255,6	<b>29 852,4</b>	1,1
Services médicaux	21 711,8	200,0	–	<b>21 911,8</b>	0,8
Matériel spécial	15 541,6	–	–	<b>15 541,6</b>	0,6
Fournitures, services et matériel divers	32 225,4	851,6	1 176,7	<b>34 253,7</b>	1,3
Projets à effet rapide <sup>a</sup>	1 118,0	–	–	<b>1 118,0</b>	–
<b>Total brut</b>	<b>2 531 205,1</b>	<b>28 797,3</b>	<b>122 068,6</b>	<b>2 682 071,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>a</sup> Correspond à moins de 0,1 % de la part en pourcentage du montant total.

22. Les principaux facteurs de variation des ressources nécessaires sont indiqués au tableau 9.

Tableau 9  
**Principaux facteurs de variation des ressources nécessaires**

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
MINURSO	<p>Augmentation de 0,5 million de dollars (1,1 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût des transports aériens plus élevé en raison du remplacement d'un hélicoptère M18 par un M18-MTV</li> <li>• Augmentation des dépenses de transmission découlant du remplacement du matériel désuet et usagé/endommagé et de l'extension du grand réseau aux sièges du secteur à Dakhla et Smara</li> </ul>
MONUC	<p>Augmentation de 77,3 millions de dollars (12,1 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement intégral de 10 800 militaires et de 182 agents de la police civile</li> <li>• Déploiement de 160 autres membres du personnel civil international et local</li> <li>• Déploiement intégral de 51 appareils</li> </ul>
MINUSIL	<p>Diminution de 320,3 millions de dollars (61,6 %) : réduction des effectifs de la Mission et rapatriement de tout le personnel militaire et de police civile au 31 décembre 2004</p>
FNUOD	<p>Augmentation de 0,9 million de dollars (2,2 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des coûts salariaux standard, proposition de création d'un nouveau poste d'agent recruté sur le plan international et proposition de reclassement du poste de chef de l'administration de P-5 à D-1</li> <li>• Transformation de 14 postes occupés par de la main-d'oeuvre occasionnelle en postes d'agents recrutés dans le pays</li> </ul>
UNFICYP	<p>Augmentation de 3,6 millions de dollars (8,3 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectifs autorisés de la police civile portés de 35 à 69 agents</li> <li>• Proposition tendant à créer quatre nouveaux postes d'agents recrutés sur le plan international et de cinq postes d'agents recrutés dans le pays et à reclasser le poste du chef de l'administration de P-5 à D-1</li> <li>• Dépenses supplémentaires résultant du renchérissement des services de distribution et d'entretien</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
FINUL	<p>Augmentation de 4,7 millions de dollars (5,3 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des coûts salariaux standard du personnel civil international</li> <li>• Accroissement des dépenses de personnel local découlant de la transformation de 45 postes d'agent du personnel contractuel en postes nationaux</li> </ul>
MINUEE	<p>Augmentation de 13,1 millions de dollars (6,9 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation de 98 postes de fonctionnaires internationaux recrutés pour une durée déterminée (série 300) en postes de fonctionnaires permanents (série 100)</li> <li>• Augmentation des dépenses au titre des transports terrestres par suite du remplacement de 79 véhicules</li> <li>• Augmentation des dépenses au titre des installations et infrastructures compte tenu des coûts actuels du carburant et de l'utilisation accrue des groupes électrogènes</li> </ul>
MINUK	<p>Diminution de 43,3 millions de dollars (13,7 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des effectifs de la Mission et rapatriement échelonné des unités de police civile et des unités de police constituées</li> <li>• Réduction graduelle du personnel international et national</li> <li>• Diminution des coûts opérationnels liés à la réduction des effectifs de la Mission</li> </ul>
MINUL <sup>a</sup>	<p>Augmentation de 308,1 millions de dollars (54,6 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement progressif d'observateurs militaires et du personnel des contingents jusqu'à ce qu'ils atteignent les effectifs autorisés</li> <li>• Déploiement graduel des unités de police civile et des unités de police constituées jusqu'à ce qu'elles atteignent les effectifs autorisés</li> <li>• Déploiement graduel du personnel civil jusqu'à ce qu'il atteigne les effectifs approuvés pour l'exercice 2003/04</li> <li>• Déploiement de nouveaux fonctionnaires internationaux et Volontaires des Nations Unies en vue de la constitution du groupe électoral de la Mission</li> </ul>

<i>Composante</i>	<i>Principaux facteurs</i>
MANUTO	Diminution de 199,4 millions de dollars (95,5 %) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des effectifs de la Mission et rapatriement de l'ensemble des contingents militaires, des unités de police civile et des unités de police constituées d'ici au 1er juillet 2004</li> <li>• Réduction graduelle du personnel international et national</li> <li>• Rapatriement de tous les appareils de la Mission d'ici au 1er juillet 2004</li> </ul>
MONUG	Augmentation de 1,6 million de dollars (5,3 %) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectif autorisé récemment porté à 18 agents de la police civile</li> <li>• Proposition de créer trois nouveaux postes internationaux pour appuyer la composante de la police civile et un nouveau poste d'agent chargé de suivre les droits de l'homme</li> <li>• Transformation de 20 postes d'entrepreneurs en postes d'agents nationaux</li> </ul>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	Augmentation de 6,6 millions de dollars (29,7 %) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des dépenses du personnel civil en raison de l'accroissement des coûts salariaux standard du personnel international et de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis pour le personnel local</li> <li>• Augmentation des dépenses opérationnelles en vue du remplacement des bâtiments préfabriqués</li> </ul>
Compte d'appui	Augmentation de 10 millions de dollars (8,9 %) : augmentation des coûts salariaux standard

<sup>a</sup> Dépenses prévues en attendant que le budget détaillé soit arrêté définitivement.

### C. Ressources humaines

23. Pour l'exercice biennal 2004/05, le nombre total de postes prévus au titre du personnel international et du personnel recruté dans le pays pour l'ensemble des missions de maintien de la paix est de 10 652, compte non tenu de la Base de soutien logistique et du compte d'appui. Par rapport aux 12 043 postes approuvés pour l'exercice 2003/04, il représente une diminution nette de 1 391 postes qui s'explique principalement par la réduction progressive des effectifs de la MINUSIL, de la MINUK et de la MANUTO. Si l'on y ajoute les 151 postes prévus pour la Base de soutien logistique et les 762 postes financés au moyen du compte d'appui, le nombre total de postes affectés aux activités de maintien de la paix s'établira à 11 565 en 2004/05, contre 12 922 en 2003/04. La répartition de ces postes est indiquée dans le tableau 10.

Tableau 10  
**Personnel international et personnel recruté dans le pays**

<i>Composante</i>	<i>Nombre de postes</i>		<i>Variation</i>	
	<i>Approuvés 2003/04<sup>a</sup></i>	<i>Proposés 2004/05</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
MINURSO	413	413	–	–
MONUC	2 237	2 326	89	4,0
MINUSIL	986	892	(94)	(9,5)
FNUOD	132	147	15	11,4
UNFICYP	150	158	8	5,3
FINUL	429	472	43	10,0
MINUEE	529	529	–	–
MINUK	4 179	3 740	(439)	(10,5)
MINUL <sup>b</sup>	1 375	1 399	24	1,7
MANUTO	1 327	253	(1 074)	(80,9)
MONUG	286	323	37	12,9
<b>Total partiel, missions</b>	<b>12 043</b>	<b>10 652</b>	<b>(1 391)</b>	<b>(11,6)</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	136	151	15	11,0
Compte d'appui	743	762	19	2,6
<b>Total</b>	<b>12 922</b>	<b>11 565</b>	<b>(1 357)</b>	<b>(10,5)</b>

<sup>a</sup> Effectif autorisé le plus élevé.

<sup>b</sup> Chiffres communiqués à titre provisoire en attendant la mise au point d'un budget détaillé.

## D. Opérations aériennes

24. Une liste révisée des critères d'évaluation technique et opérationnelle a été mise au point par une unité du Département des opérations de maintien de la paix – le Groupe d'assurance de la qualité de l'aviation de la Section du transport aérien – et affichée sur le site Web de la Division des achats (<<http://www.un.org/Depts/ptd/pdf/tech.pdf>>). Ce formulaire décrit les normes techniques que doivent respecter les exploitants de vols d'affrètement susceptibles de fournir des services de transport aérien à l'Organisation et est utilisé dans le cadre des formalités de présélection de cette catégorie de fournisseurs.

25. Conformément aux recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale, des normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires ont été mises au point conjointement par le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme alimentaire mondial (PAM). Elles constituent une garantie de sécurité, d'efficacité et de rapidité, et faciliteront la collaboration entre les deux organisations. Elles permettront de réagir plus rapidement aux situations d'urgence ou spéciales et d'améliorer le rapport coût-efficacité des missions opérationnelles. Déjà, grâce à ces

normes, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et la Mission des Nations Unies en Angola ont pu partager certains moyens.

26. À la suite de la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/57/772, par. 108), le système de tarification fondé sur la distinction entre les heures de base et les heures optionnelles qui servait à négocier les marchés de services de transport aérien a été remplacé. Le prix comporte désormais deux éléments : a) le prix de base qui couvre le coût de mise à disposition de l'appareil et de l'équipage; b) un élément variable qui est fonction du nombre d'heures de vol prévues. À l'avenir, la plupart des marchés seront négociés sur cette base, sauf s'il est jugé préférable de revenir à la formule de l'allocation d'heures de base, qui est la plus couramment employée sur le marché.

27. Dans beaucoup d'opérations de maintien de la paix, les opérations aériennes ont un volet commercial et un volet militaire. Le premier comprend le transport de passagers et de fret, les vols d'observation et de surveillance, l'appui au commandement et à l'administration, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations médicales. Les activités militaires sont également multiples : dissuasion (démonstration de force), couverture aérienne, mise en place, extraction et approvisionnement de troupes en territoire parfois hostile, patrouilles armées, et déploiement d'une force de réaction rapide. Leur liste est fonction du type de tâches que recouvre le concept d'opérations de la mission. En principe, il faut pour ces activités des appareils de combat ou des appareils pouvant transporter des troupes prêtes à intervenir. Les transporteurs privés n'étant pas en mesure d'assumer ce type de mission, le Département des opérations de maintien de la paix se procure des appareils militaires auprès des forces aériennes nationales, selon la modalité des lettres d'attribution. L'interdiction faite aux appareils commerciaux de mener des opérations armées oblige à recourir à des appareils militaires. Le Département a décidé qu'en règle générale toutes les opérations aériennes des missions seront effectuées sur des appareils commerciaux, sauf si ces opérations ont un caractère clairement militaire. Dans ce dernier cas, il n'est pas possible de comparer le coût respectif des appareils commerciaux et des appareils militaires puisque les premiers ne répondent pas aux besoins. Néanmoins, le Département procède à des comparaisons avec les prix négociés dans le cadre d'autres lettres d'attribution et, le cas échéant, avec les tarifs commerciaux de location d'appareils similaires pour vérifier si le remboursement demandé est juste et raisonnable. Si le Département juge préférable de négocier dans le cadre d'une lettre d'attribution la location d'un appareil nécessaire pour une activité qui n'est pas militaire, la relève d'un contingent par exemple, il compare le prix demandé à celui d'un appareil commercial capable d'effectuer la même mission.

## **E. Gestion des stocks**

28. Au cours de l'exercice 2002/03, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la gestion des stocks des opérations de maintien de la paix :

a) Les transferts de matériel entre missions ont augmenté de 160 % par rapport aux exercices précédents;

b) La valeur du matériel passé par pertes et profits ou cédé pendant l'exercice clos le 30 juin 2003 est de 69,3 millions de dollars, contre 30,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2002;

c) La valeur du matériel en instance d'être passé par pertes et profits ou cédé à été ramenée de 75,7 millions de dollars au 30 juin 2002 à 43,1 millions de dollars au 30 juin 2003;

d) Les comptes de stocks n'ont été ajustés que de 0,23 % en 2002/03 contre 1,08 % en 2001/02.

29. Afin d'améliorer la gestion des stocks, on a révisé les procédures budgétaires, en y incorporant des dispositions concernant la coordination, l'examen et la compilation des rapports d'inventaire de fin d'exercice émanant des missions appuyées par le Département des opérations de maintien de la paix, la formation des responsables du contrôle du matériel des missions aux méthodes de gestion des biens durables appartenant à l'Organisation, la formation des secrétaires des comités locaux de contrôle du matériel, et l'établissement de politiques et procédures de gestion des actifs grâce auxquelles les missions devront toutes pouvoir ramener les écarts d'inventaire à moins de 1 % de la valeur du stock.

30. En ce qui concerne la gestion des actifs, on s'attend à une amélioration du contrôle des stocks des missions et des stocks de déploiement stratégique après l'entrée en service du système Galileo, un nouvel outil de gestion des stocks à l'utilisation duquel le personnel des opérations de maintien de la paix a été formé. Alors que son prédécesseur, le système de contrôle du matériel des missions, reposait sur une multitude de bases de données, le système Galileo permet de gérer tous les actifs à partir d'une seule base. Il a été mis en service à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi en août 2003, au Siège en septembre 2003, à la MINUK en décembre 2003/janvier 2004 et son installation dans les autres missions devrait être terminée en juin 2004 au plus tard.

31. En ce qui concerne les transports terrestres, la gestion du parc de véhicules sera facilitée par un nouveau système, dénommé Saturn, dont les fonctionnalités permettront d'analyser la consommation de toutes les pièces de rechange et les délais de réapprovisionnement. Grâce à ce système, qui devra être étroitement lié au système de gestion des achats, la demande de pièces de rechange pourra être gérée efficacement, sur la base d'informations fiables, sans risque de surstockage. Le Département des opérations de maintien de la paix évalue actuellement les solutions offertes sur le marché qui éviteraient au Secrétariat d'avoir à effectuer lui-même le travail de mise au point.

## **F. Formation**

32. Les missions de maintien de la paix veillent à ce que la formation à l'extérieur soit réservée aux fonctionnaires qui ont besoin de suivre une formation spécialisée ou de remettre à niveau leurs compétences techniques pour mieux s'acquitter de leurs fonctions. La formation est dispensée sur place si le contexte technique et géographique le permet et si les infrastructures nécessaires existent dans la zone de la mission. On trouvera ci-après quelques exemples d'actions de formation :

a) La MONUC a mis sur pied un programme de formation des formateurs supervisé par le Groupe de la formation, qui s'assure que tous les membres du personnel censés recevoir une formation technique participent au programme. L'insuffisance des infrastructures technologiques interdit de recourir à la vidéoconférence dans une grande partie des sites situés dans la zone de la mission;

b) À la MINURSO, la vidéoconférence fait partie des moyens de formation depuis juillet 2003;

c) À la MINUEE, toutes les possibilités de formation locales sont étudiées avant d'autoriser des membres du personnel à suivre une formation en dehors de la zone de la mission. En 2003/04, cinq cours de formation interne seront organisés pour du personnel du Service des communications et des technologies de l'information. Il en coûtera 72 000 dollars pour former 154 personnes, alors que la même formation organisée à la Base de soutien logistique à Brindisi coûterait 540 000 dollars environ. La MINUEE utilise très largement la vidéoconférence. Elle a récemment tenu, sur le thème du développement, une conférence à trois avec le Département des opérations de maintien de la paix au Siège et la Base de soutien logistique;

d) La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a réexaminé attentivement ses besoins en formation et étudie la possibilité d'y répondre dans la zone de la mission grâce à la formule de la formation des formateurs. Les programmes de formation pour l'exercice 2004/05 ont été établis en fonction des besoins de la mission.

33. Le budget de la formation a été calculé en pourcentage de la masse des traitements nets et dépenses communes de personnel relatifs au personnel international et au personnel recruté dans le pays, au taux de 2 % dans le cas des missions importantes ou de taille moyenne et de 3 % dans le cas des petites missions. Dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004/05, il représente 1,5 % environ des dépenses de personnel. Le pourcentage est plus élevé dans les opérations de maintien de la paix : d'une part, le personnel se renouvelle plus rapidement et, d'autre part, il doit régulièrement suivre une formation coûteuse car très spécialisée pour rester capable d'utiliser les matériels de grand prix et les techniques de pointe employés dans des secteurs tels que les transmissions, les transports et la formation à la sécurité aérienne, qui représentent les objets de dépense les plus importants dans la catégorie des dépenses opérationnelles.

34. Le montant total des crédits prévus pour assurer la formation du personnel civil au cours de l'exercice 2004/05 s'élève à 5,8 millions de dollars. Il est inférieur de 3,1 millions au montant de 8,9 millions de dollars approuvé pour l'exercice 2003/04. Il représente 1,4 % en moyenne des dépenses relatives au personnel civil, contre 2,3 % en 2003/04. Ce pourcentage est analogue à celui retenu dans le budget-programme. Le tableau 11 montre la répartition du budget formation du personnel civil.

Tableau 11  
**Budget formation proposé pour le personnel civil**

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice court du 1er juillet au 30 juin.)

Composante	2002/03			2003/04		
	Budget formation <sup>a</sup>	Coût du personnel civil <sup>b</sup>	Pourcentage	Budget formation	Coût du personnel civil	Pourcentage
MINURSO	104,0	14 034,6	0,7	300,0	13 439,3	2,2
MONUC	1 103,1	56 288,7	2,0	321,1	73 536,5	0,4
MINUSIL	609,5	24 195,2	2,5	121,5	21 450,7	0,6
FNUOD	224,8	5 753,0	3,9	139,0	7 621,6	1,8
UNFICYP	163,7	7 951,6	2,1	84,6	9 712,4	0,9
FINUL	434,1	24 307,7	1,8	350,0	28 965,1	1,2
MINUEE	518,3	15 731,2	3,3	627,6	20 369,9	3,1
MINUK	540,9	94 185,4	0,6	392,9	87 252,5	0,5
MINUL <sup>c</sup>	1 414,9	26 641,3	5,3	600,0	48 621,5	1,2
MANUTO	441,5	29 549,1	1,5	–	2 418,8	–
MONUG	414,8	10 499,3	4,0	352,7	11 877,9	3,0
<b>Total partiel, missions</b>	<b>5 969,6</b>	<b>309 137,1</b>	<b>1,9</b>	<b>3 289,4</b>	<b>325 266,2</b>	<b>1,0</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	769,6	5 824,8	13,2	390,9	9 305,6	4,2
Compte d'appui	2 216,5	74 697,2	3,0	2 169,9	83 519,0	2,6
<b>Total</b>	<b>8 955,7</b>	<b>389 659,1</b>	<b>2,3</b>	<b>5 850,2</b>	<b>418 090,8</b>	<b>1,4</b>

<sup>a</sup> Compte tenu des éléments de coût suivants : consultants, personnel temporaire, voyages, honoraires, fournitures et services.

<sup>b</sup> Comprend uniquement les traitements nets et les dépenses communes de personnel relatifs au personnel international et au personnel recruté dans le pays.

<sup>c</sup> Le budget détaillé n'ayant pas encore été établi, le montant indiqué pour 2004/05 ne tient pas compte des honoraires ni des fournitures et services liés à la formation.

## G. Technologies de l'information et des communications

35. La stratégie du Département des opérations de maintien de la paix en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) est axée sur la normalisation des systèmes et plates-formes informatiques. En 2002, le Service des communications et des technologies de l'information du Département a procédé à une analyse approfondie des bases de données existantes qu'il a décidé de réorganiser afin de les rendre compatibles et d'optimiser leur exploitation. Pour assurer la continuité des opérations, le Service a conçu son projet de réorganisation et de normalisation en deux phases, comme suit :

a) Phase 1 (Analyse des bases de données et des systèmes appuyés par le Service – achevée en septembre 2002) : le Service a fait des recommandations aux exploitants de bases de données pour les convaincre de supprimer les bases périmées et de rendre les bases actives compatibles avec les systèmes normalisés utilisés dans toute l'Organisation;

b) Phase 2 (Rationalisation des bases de données et mise en conformité avec les systèmes normalisés – achèvement prévu en juin 2004) : au cours de l'exercice 2002/03, le nombre de bases de données en service a été ramené de plus de 3 000 à 800 environ, et il devrait s'établir à 175 à l'achèvement du projet, en juin 2004.

36. Le Conseil de l'informatique et de la télématique établi par le Secrétaire général a entrepris d'élaborer une méthode uniforme d'évaluation de toutes les initiatives prises en matière d'informatique et de télématique à l'intérieur du Secrétariat, en y incluant une formule standard d'analyse coûts-avantages. Le Conseil a créé un comité d'examen des projets dont la mission est d'étudier tous les projets informatiques ou télématiques, dont ceux gérés ou mis au point par le Département des opérations de maintien de la paix. Le Conseil a confié à un groupe de travail le soin de piloter la mise en place du Comité en créant une structure qui permette d'examiner rapidement les projets visés. Ce groupe doit établir une méthode uniforme d'évaluation de la viabilité générale de chaque projet. Le but est : a) de disposer d'indicateurs de succès fondés sur les techniques de budgétisation axée sur les résultats et de mesures des produits, qui faciliteront l'analyse du résultat global du projet; b) de limiter les chevauchements d'activités et d'obtenir un rendement optimal des investissements dans les TIC au niveau du Secrétariat. On a donc élaboré une méthode d'évaluation de la viabilité générale des projets informatiques et télématiques (comportant les volets suivants : analyse coûts-avantages, analyse des facteurs critiques, délais et coûts, modalités de financement, analyse du risque et calcul du taux de rendement). Après son approbation par le Conseil, la méthode a été appliquée aux systèmes mis en place par le Département en 2003.

37. Le mécanisme de contrôle des fonds a été utilisé et évalué par le Comité des commissaires aux comptes à l'occasion de la vérification des états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Le Comité a formulé des observations positives au sujet de cet outil. Il a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Département des opérations de maintien de la paix forment tous les responsables des centres de coût des missions de la paix à son utilisation, et définissent des valeurs repères qui serviront aux missions à suivre l'exécution du budget. Tous les responsables des centres de coût suivront la formation requise en avril et juin 2004. Des programmes de dépenses assortis de repères seront incorporés au mécanisme vers le milieu de 2005, ainsi qu'un lien entre les données relatives aux effectifs réels et les dépenses.

38. Le Service des communications et des technologies de l'information mène actuellement, au titre du compte d'appui, une étude indépendante de la capacité et de la stratégie du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'informatique et de télématique, dont l'objet est de contribuer à l'évaluation de l'efficacité et de la rentabilité des systèmes de gestion de l'information du Département.

39. Le montant total des crédits prévus pour financer les dépenses d'informatique et de télématique des opérations de maintien de la paix pendant l'exercice 2004/05 s'élève à 107,7 millions de dollars, contre 136,3 millions pour l'exercice 2003/04, soit une réduction de 28,6 millions de dollars (21 %). Celle-ci est due pour l'essentiel à la réduction des effectifs de la MINUSIL, de la MINUK et de la MANUTO. En outre, dans le cas de la MINUL, on n'a prévu qu'un crédit limité, en attendant la présentation de prévisions détaillées en mars 2004. Le montant de 107,7 millions de dollars représente 10 % du coût direct total du personnel militaire et civil prévu pour l'exercice 2004/05, contre 12 % en 2003/04.

40. Le tableau 12 fait apparaître le montant total des ressources prévues au titre des TIC, y compris pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et pour le compte d'appui.

Tableau 12

**Budget proposé pour les technologies de l'information et des communications**

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice court du 1er juillet au 30 juin.)

Composante	2002/03			2003/04		
	Budget proposé pour les TIC	Coût total du personnel militaire et du personnel civil	Pourcentage	Budget proposé pour les TIC	Coût total du personnel militaire et du personnel civil	Pourcentage
MINURSO	1 455,1	18 681,6	7,8	3 276,1	17 521,4	18,7
MONUC	23 979,4	217 262,1	11,0	22 378,3	252 389,8	8,9
MINUSIL	18 538,0	215 749,7	8,6	7 732,5	86 406,8	8,9
FNUOD	3 455,2	20 005,8	17,3	2 728,4	21 865,8	12,5
UNFICYP	1 669,2	24 836,5	6,7	1 699,8	26 721,0	6,4
FINUL	2 514,0	53 290,3	4,7	2 587,4	57 947,7	4,5
MINUEE	7 743,8	75 615,6	10,2	9 532,8	80 210,8	11,9
MINUK	12 515,8	194 062,4	6,4	9 371,7	172 949,4	5,4
MINUL <sup>a</sup>	41 315,2	129 948,5	31,8	30 597,0	299 262,2	10,2
MANUTO	6 071,1	79 705,7	7,6	824,0	2 418,8	34,1
MONUG	2 728,4	13 488,9	20,2	2 589,1	15 300,4	16,9
<b>Total partiel, missions</b>	<b>121 985,2</b>	<b>1 042 647,1</b>	<b>11,7</b>	<b>93 317,1</b>	<b>1 032 994,1</b>	<b>9,0</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	7 609,8	5 824,8	130,6	8 217,9	9 305,6	88,3
Compte d'appui	6 672,2	74 697,2	8,9	6 155,5	83 519,0	7,4
<b>Total</b>	<b>136 267,2</b>	<b>1 123 169,1</b>	<b>12,1</b>	<b>107 690,5</b>	<b>1 125 818,7</b>	<b>9,6</b>

<sup>a</sup> Estimation préliminaire communiquée à titre indicatif en attendant la présentation d'un budget détaillé.

## H. Gestion du matériel appartenant aux contingents et mémorandums d'accord

41. Au 31 janvier 2004, tous les pays ayant fourni des contingents à la MONUC, à la FNUOD, à l'UNFICYP, à la FINUL, à la MINUSIL, à la MINUEE, à la MANUTO, à la MINUK et à l'ATNUTO en vertu d'un mémorandum d'accord avaient remis des rapports de vérification pour la période allant jusqu'en juin 2003, et ces rapports avaient tous été traités. Les rapports de vérification concernant neuf unités de la MONUC n'avaient pas été reçus au 31 décembre 2003. En outre, en l'absence de mémorandums d'accord signés, deux unités de la MONUC, une unité de la MINUSIL, une unité de la FINUL, une unité de l'ATNUTO et neuf unités de la MANUTO n'ont pu être remboursées.

42. Le Département des opérations de maintien de la paix a décidé de mettre l'accent, non plus sur le comptage des demandes de remboursement, mais sur les rapports de vérification, qui seront régulièrement analysés pour calculer les sommes à rembourser.

43. Parmi les améliorations de l'exercice clos le 30 juin 2003, il faut mentionner la réduction du délai s'écoulant entre le début des négociations et la signature des mémorandums d'accord, qui a été ramené de 198 jours en 1999 à 102 jours en 2002. Au cours de l'exercice considéré, on a négocié 60 mémorandums d'accord, dont 27 sont actuellement en attente de signature.

44. Au paragraphe 66 du document A/57/772, le Comité consultatif a recommandé de simplifier le processus de négociation des mémorandums d'accord, les 24 étapes recensées à l'annexe I du document A/56/939 lui paraissant trop nombreuses. On notera que ces 24 étapes avaient été définies aux fins de l'établissement d'un organigramme. En fait, les principales phases du processus sont les suivantes : a) le projet de mémorandum d'accord est transmis au pays concerné pour examen et discussion; b) la négociation s'engage et le projet est modifié selon que de besoin; c) la version finale du projet est transmise pour accord au pays concerné; d) dès obtention de cet accord, le Sous-Secrétaire général responsable du Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix signe le mémorandum et le transmet à la mission permanente du pays concerné pour signature.

45. Afin d'accélérer encore la signature des mémorandums d'accord, des propositions détaillées visant à simplifier et rationaliser le processus de remboursement seront présentées au Groupe de travail sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents lors de la réunion qu'il tiendra au Siège du 23 février au 5 mars 2004.

46. Les sommes remboursées en 2003 aux pays ayant fourni des contingents sont indiquées dans le tableau 13.

Tableau 13  
**Sommes dues à des États Membres au titre des contingents,  
 du matériel leur appartenant et du soutien logistique autonome**

**A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents,  
 du matériel leur appartenant et du soutien logistique autonome**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003
Montant dû au 1er janvier	748 434	705 087
Dettes contractées durant l'année (estimation)	704 374	607 907
À déduire : paiements effectués durant l'année	747 721	870 329
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>705 087</b>	<b>442 665</b>

**B. Sommes dues au titre des contingents**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003
Montant dû au 1er janvier	174 566	135 452
Dettes contractées durant l'année (estimation) <sup>a</sup>	512 414	444 031
À déduire : paiements effectués durant l'année	551 528	453 743
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>135 452</b>	<b>125 740</b>

<sup>a</sup> L'estimation pour 2002 tient compte des montants relatifs à la FNUOD et à la FINUL, qui avaient précédemment été exclus.

**C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents  
 et du soutien logistique autonome**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003
Montant dû au 1er janvier	573 868	569 635
Dettes contractées durant l'année (estimation)	191 960	163 876
À déduire : paiements effectués durant l'année	196 193	416 586
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>569 635</b>	<b>316 925</b>

**I. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité**

47. On trouvera dans le tableau 14 des renseignements sur les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité qui ont été traitées en 2003.

Tableau 14  
**Demandes d'indemnisation pour cause de décès  
ou d'invalidité traitées en 2003**

**A. Tableau récapitulatif**

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Indemnités refusées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MONUC	4	209,0	–	–	16	100,0
MINUSIL	33	1 030,0	19	190,0	49	1 558,0
FNUOD	7	26,5	1	1,0	3	9,0
UNFICYP	–	–	2	0,4	–	–
FINUL	2	53,5	1	50,0	–	–
MONUIK	1	17,5	–	–	12	390,0
MINUEE	7	59,0	1	7,5	4	36,5
MINUK	–	–	–	–	2	100,0
ATNUTO/MANUTO	16	539,5	4	43,0	2	5,5
MONUG	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>1 935,0</b>	<b>28</b>	<b>291,9</b>	<b>88</b>	<b>2 199,0</b>

**B. Indemnités demandées pour cause de décès**

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Indemnités refusées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MONUC	4	209,0	–	–	12	100,0
MINUSIL	18	923,0	–	–	30	1 450,0
FNUOD	7	26,5	1	1,0	3	9,0
UNFICYP	–	–	–	–	–	–
FINUL	1	50,0	1	50,0	–	–
MONUIK	–	–	–	–	10	355,0
MINUEE	1	50,0	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	2	100,0
ATNUTO/MANUTO	10	525,0	–	–	–	–
MONUG	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>1 783,5</b>	<b>2</b>	<b>51,0</b>	<b>57</b>	<b>2 014,0</b>

### C. Indemnités demandées pour cause d'invalidité

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Indemnités refusées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
MINURSO	–	–	–	–	–	–
MONUC	–	–	–	–	4	–
MINUSIL	15	107,0	19	190,0	19	108,0
FNUOD	–	–	–	–	–	–
UNFICYP	–	–	2	0,4	–	–
FINUL	1	3,5	–	–	–	–
MONUIK	1	17,5	–	–	2	35,0
MINUEE	6	9,0	1	7,5	4	36,5
MINUK	–	–	–	–	–	–
ATNUTO/MANUTO	6	14,5	4	43,0	2	5,5
MONUG	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>151,5</b>	<b>26</b>	<b>240,9</b>	<b>31</b>	<b>185,0</b>

48. Si nombre de dossiers concernant la MINUSIL sont en attente, c'est généralement parce qu'ils sont incomplets, soit que le demandeur tarde à produire une attestation médicale confirmant qu'il souffre d'une invalidité permanente, soit que le comité d'enquête de son contingent tarde lui-même à certifier que l'intéressé a été blessé pendant la période de service.

### J. Achats

49. En ce qui concerne les transports terrestres, la Section des transports du Département des opérations de maintien de la paix a confié à un consultant le soin de s'assurer de l'intégrité et de la transparence du processus d'acquisition des véhicules. La Section a également demandé à un consultant d'étudier la gestion des pièces de rechange, en particulier les méthodes d'achat et de stockage. Le consultant a présenté une longue liste de recommandations. Il s'est plus particulièrement penché sur les moyens de ramener dans une fourchette allant de 40 à 90 jours le délai d'approvisionnement, qui varie actuellement entre 146 et 212 jours. Il a indiqué que la valeur des stocks de pièces de rechange pourrait être réduite de 15 millions de dollars (soit 40 % de sa valeur actuelle) en 12 mois, puis de 3,5 millions de dollars par an (12 à 18 %). Ses recommandations peuvent être classées dans trois grandes catégories : une série de solutions rapides visant à améliorer immédiatement plusieurs aspects de la gestion des stocks; la mise au point d'un système informatique adapté aux particularités d'un mode de gestion reposant sur des évaluations intermittentes des besoins, qui serait associé à des outils d'aide à la décision dans le cadre d'un système général de gestion du parc de véhicules; à plus long terme, des réformes administratives visant à améliorer la gestion des entrepôts, la formation du personnel, les livraisons, la gestion des contrats et la circulation de l'information. La Section a réexaminé les besoins et, en collaboration avec la Division des achats, négocié des contrats-cadres avec des fournisseurs

---

offrant des conditions plus avantageuses en ce qui concerne les garanties, la formation et les services accessoires.

## **K. Conditions bancaires**

50. La Trésorerie aide les missions de maintien de la paix à négocier leurs conditions bancaires et veille en particulier à ce qu'elles obtiennent les tarifs les plus bas et bénéficient des services les plus performants et les plus économiques. Les banques sont désormais mises en concurrence lorsqu'il existe un choix, comme dans le cas de la MINUK et de la MINUL. En août 2002, un modèle de convention bancaire a été mis au point pour normaliser les pratiques des missions et assurer la sécurité des fonds dans les zones où elles opèrent. Plusieurs conventions reposant sur ce modèle sont actuellement en cours de négociation.

## **IV. Conclusion**

51. Les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été examinés ci-dessus, sous l'angle à la fois de l'exécution du budget de l'exercice 2002/03 et du projet de budget pour l'exercice 2004/05. On a présenté dans ce contexte les améliorations apportées à la méthode de budgétisation axée sur les résultats dans le secteur du maintien de la paix et répondu aux demandes formulées par les organes délibérants lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

---